

# PLEIN SUD PARLONS-EN !

Dossier de concertation  
préalable  
du 12 octobre au  
14 décembre 2020



Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.

N°2

## CAHIER D'ACTEURS

Novembre 2020



### LE R.E.N.A.R.D.

L'association R.E.N.A.R.D. (Rassemblement pour l'Étude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District) existe depuis plus de 40 ans. Agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L141-1 du Code de l'Environnement, elle s'est fixée trois missions :

- la préservation de la biodiversité et l'aménagement du territoire,
- L'éducation à l'environnement et au développement durable,
- l'amélioration des connaissances naturalistes du territoire.

Nos actions sur Roissy-en-Brie ont permis la préservation de la colonie d'Hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) de la ferme d'Yau, mais aussi la préservation d'une continuité naturelle entre la forêt de Notre-Dame et la forêt d'Armainvilliers le long de la route menant à Ozoir-la-Ferrière.



### CONTACT

Le bois briard, 3 rue des Aulnes  
77680 ROISSY-EN-BRIE

Notre local : on vous reçoit de 9h à 17h  
les jours ouvrables, téléphonez avant de  
venir on peut être sur le terrain.

01 60 28 03 04

association-renard@orange.fr

www.renard-nature-environnement.fr



Le ru de la Longuiolle délimite la limite sud du projet



Une Chouette chevêche (*Athene noctua*), espèce protégée observée dans le quartier du Bois prieur.

Les continuités écologiques sont des éléments essentiels pour maintenir les échanges entre les différentes populations de la faune et la flore du territoire et donc pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. Elles doivent devenir un élément structurel du paysage et surtout, être prises en compte au Schéma Directeur de la Région Ile de France (S.D.R.I.F.), notamment grâce au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (S.R.C.E.) d'Ile-de-France. Elles doivent également être intégrées à l'échelle communale dans le Plan Local d'Urbanisme et dans les futurs projets.

Actuellement, l'Inventaire National de Protection de la Nature (I.N.P.N.) recense 1 236 espèces sur le territoire de Roissy-en-Brie dont 252 sont protégées. Certaines de ces espèces se rencontrent au cœur de la commune, à l'image des Hérissons d'Europe régulièrement écrasés sur la chaussée ou des amphibiens se reproduisant dans les petites mares des jardins. Certaines espèces circulent plus difficilement en ville, bien qu'il ne soit pas impossible de rencontrer un chevreuil ou une famille de sangliers au détour d'une rue.

Il nous semble important que ce point soit particulièrement étudié au cours du débat public concernant un potentiel projet au lieu-dit « Les Dix-huit arpents », notamment car ce territoire est traversé par une liaison écologique de milieux ouverts.

## TOUT EST ENCORE POSSIBLE POUR CET ESPACE

Suite au débat public, les élus peuvent décider de :

- **Préserver le site en milieu naturel ou semi-naturel** afin de répondre aux besoins de la faune et de la flore sauvage mais aussi à la nécessité d'améliorer le cadre de vie des roisséens par la mise en place d'agriculture raisonnée et locale et / ou d'un nouvel espace naturel.
- **Artificialiser le site et permettre la construction de nouveaux logements, de nouvelles routes et de nouveaux équipements** augmentant ainsi les difficultés déjà connues sur la commune (circulation, assainissement...) et détruisant des zones humides et le corridor existant sur le site.

La faune doit pouvoir traverser la commune (se référer à la page 4). Le corridor régional des prairies, friches et dépendances vertes inscrit dans le S.D.R.I.F. et le S.R.C.E. est facilement identifiable au Sud avec les milieux prairiaux situés le long de la D35 entre Roissy-en-Brie et Ozoir-la-Ferrière et prolongés par les milieux agricoles jusqu'au lieu-dit des Dix-huit arpents, traversant ainsi la zone d'étude du projet Plein Sud. Au Nord, il est maintenu à travers le massif forestier de

la forêt de Ferrières grâce à l'entretien de milieux ouverts (sans végétation haute comme les arbres) sous les lignes EdF.

Entre ces deux espaces, les milieux sont plus urbains. Le passage le plus propice se situe le long de l'avenue Jean Monnet, grâce aux différents espaces verts entretenus par la commune. Le passage sous les voies SNCF est sans doute le plus difficile, bien que des passages de faune y aient été

## LE HÉRISSON D'EUROPE (*Erinaceus europaeus*)



**EFFACER  
LES CLOTURES**

Pratiquer des trous dans les grillages ou les murs des parcelles privées pour permettre l'accès aux espaces verts et supprimer des pièges mortels.

## LA MANTE RELIGIEUSE (*Mantis religiosa*)



**REPENSER  
LA GESTION  
DES ESPACES  
VERTS**

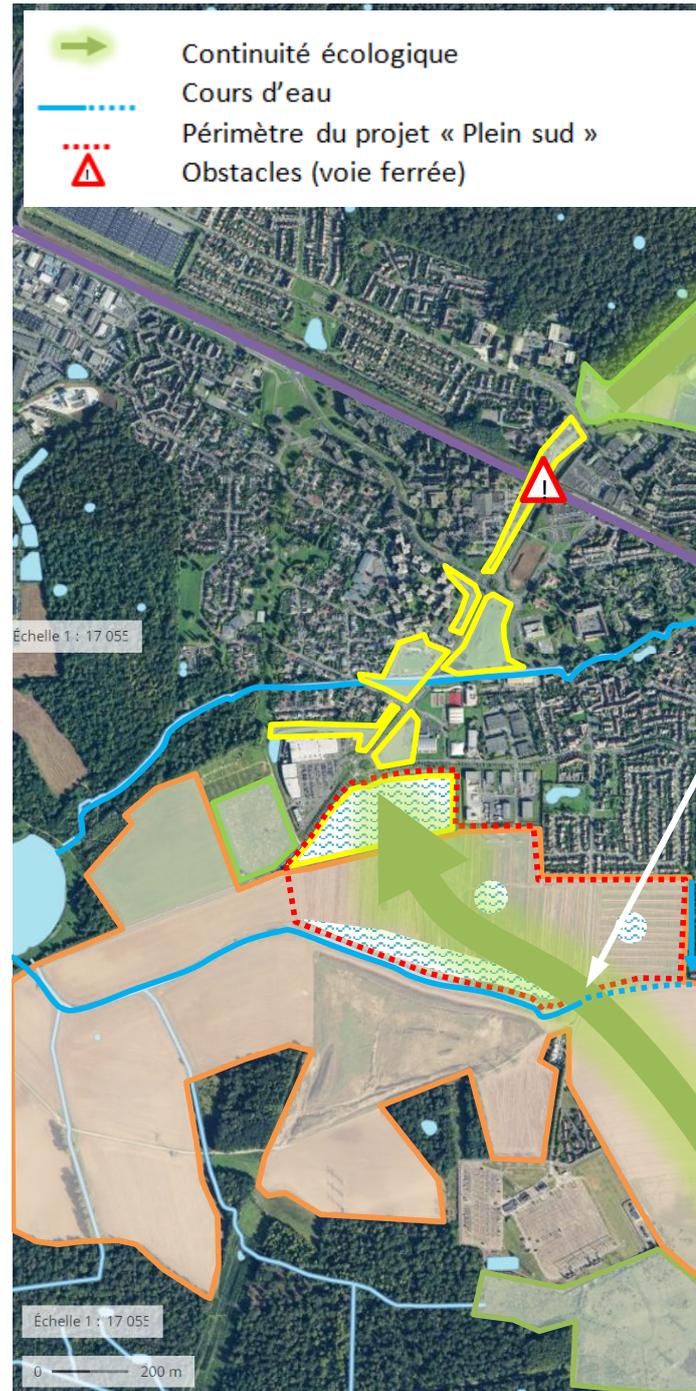
Maintenir des zones en fauche tardive ou même alternée d'une année sur l'autre dans les espaces naturels peu fréquentés comme la colline sous les lignes haute tension.

## LA PIPISTRELLE COMMUNE (*Pipistrellus pipistrellus*)



**FAVORISER LES  
ALIGNEMENTS  
D'ARBRES**

Planter des arbres, préserver et restaurer les alignements existants pour constituer des refuges pour la faune où trouver de quoi s'alimenter et / ou s'abriter.



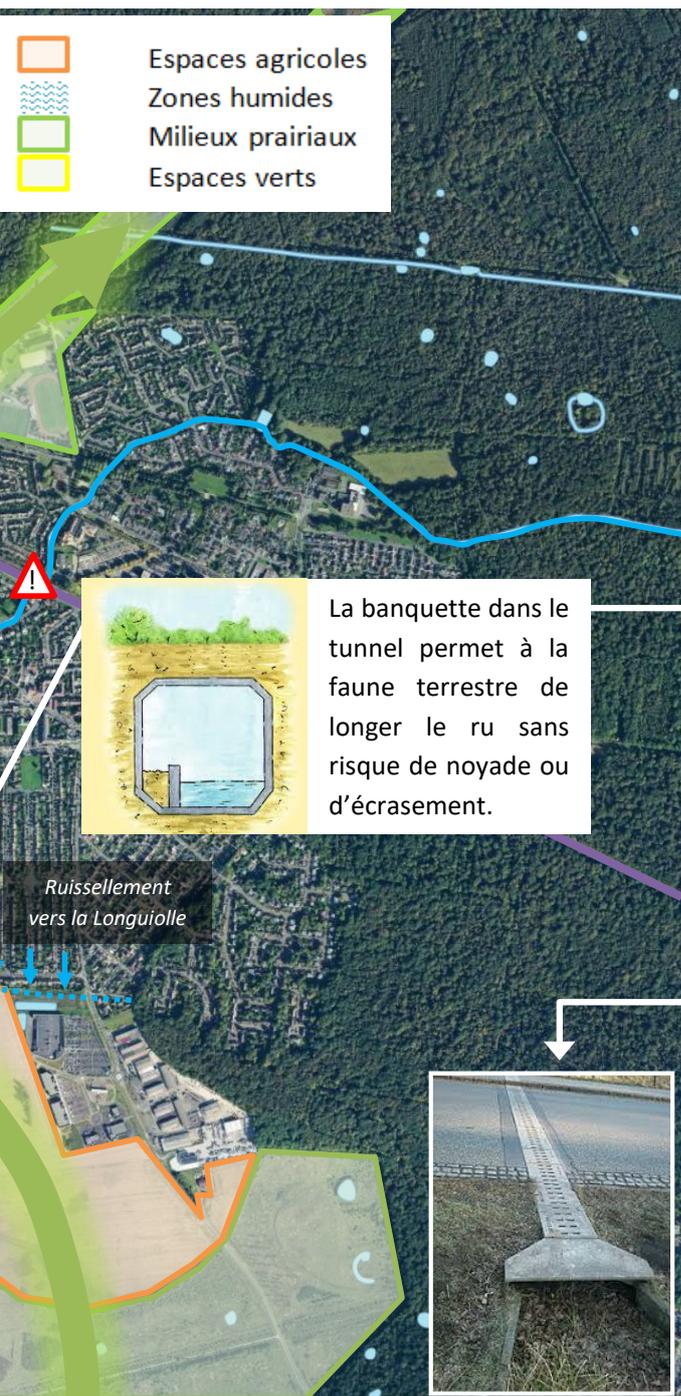
Et créer un réseau de haies d'essences locales, adapter  
**créer un véritable maillage à travers la commune et f**

# CORRIDOR ÉCOLOGIQUE À ROISSY-EN-BRIE

observés. Des bandes enherbées et des plantations d'alignements d'arbres prolongent la continuité mais elle est drastiquement rétrécie.

Des actions sont présentées ci-dessous pour répondre à la nécessité de déplacements de la faune. Elles doivent être mises en œuvre dans le cadre du projet Plein Sud mais également étendues au reste de la commune. Ces actions

sont associées à une espèce protégée (sauf la Fouine) qui en bénéficierait particulièrement, mais souvent tout un cortège d'espèces profiterait de tels aménagements. On parle d'espèces « parapluies », car les mesures prises en leur faveur bénéficient à tout l'écosystème.



## LA FOUINE (*Martes foina*)



### SECURISER LES TRAVERSEES DE ROUTES

Ralentir la circulation routière par la sensibilisation des usagers ainsi que des ralentisseurs pour rendre les routes moins dangereuses pour la faune sauvage.

## LA COULEUVRE À COLLIER (*Natrix helvetica*)



### OUVRIRE LE RU DE LA LONGUIOLLE ET CREER UN PASSAGE SOUS LA ROUTE DE MONTHETY

Permettre la libre circulation des sédiments et de la faune aquatique dans le ru et créer un passage sous la route pour la traversée de la faune semi-aquatique.

## LA SALAMANDRE TACHETÉE (*Salamandra salamandra*)



### CREER UN RESEAU DE MILIEUX HUMIDES ET EN EAU

Favoriser la circulation des espèces semi-aquatiques grâce à un réseau de milieux en eau ou de zones humides ainsi que des passages sous la voirie type crapauduc dans les zones urbanisées.

# LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES : RELIER LES TERRITOIRES ENTRE EUX

Une continuité écologique est un système composé de deux éléments :

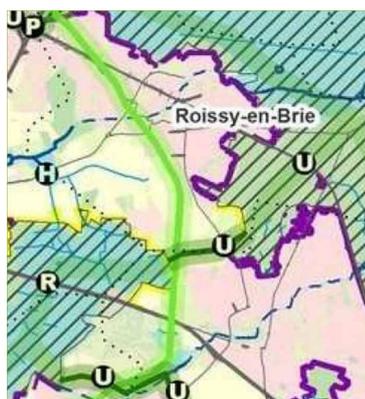
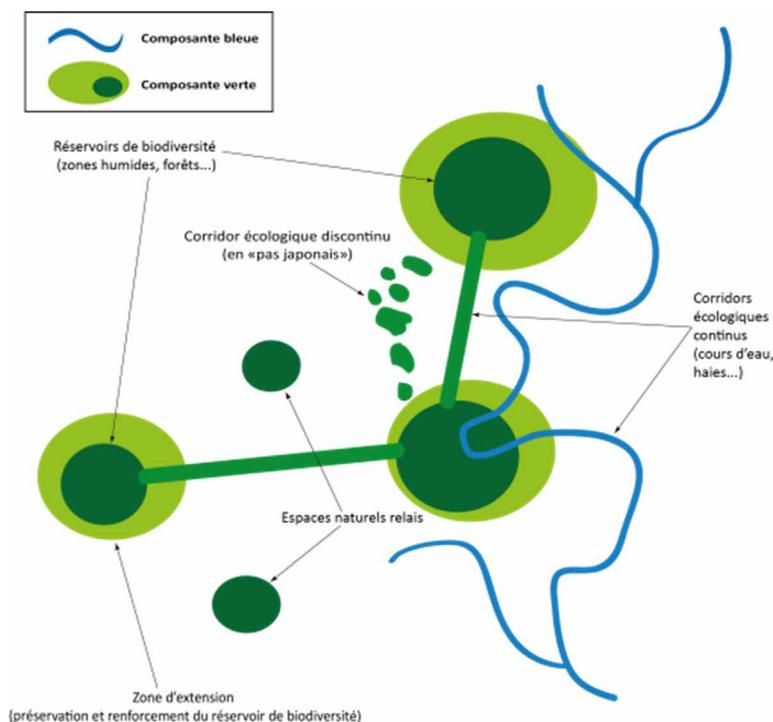
- Les **réservoirs de biodiversité** fournissent **abris, nourriture et lieux de reproduction**.
- Un ou plusieurs **corridors écologiques**. Des chemins que les espèces sauvages peuvent emprunter pour passer d'un réservoir de biodiversité à un autre avec un minimum de risque de mortalité et éviter la consanguinité.

Les réservoirs comme les corridors peuvent varier dans leur taille et leur forme. Ils sont vitaux à la survie des espèces présentes dans les réservoirs de biodiversité : elles peuvent ainsi se déplacer pour trouver des conditions plus favorables ou coloniser de nouveaux milieux ; elles peuvent également assurer un brassage génétique nécessaire au maintien des populations.

Afin d'assurer leur prise en compte sur le territoire, **le SDRIF et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (S.R.C.E.) d'Ile-de-France identifie les continuités écologiques** (réservoirs et corridors) **et rendent obligatoires leur préservations et leur restaurations**. Pour être fonctionnel, il est communément admis qu'une largeur de 100 m minimum semble acceptable.

Deux corridors sont identifiés sur Roissy-en-Brie :

- Un « corridor fonctionnel des prairies, friches et dépendances vertes » (Nord-Sud) entre la forêt Notre-Dame et la forêt de Ferrières. Et un autre entre la forêt Notre-Dame et le bois des Berchères...
- Un « cours d'eau à fonctionnalité réduite » : tout cours d'eau identifié est à la fois réserve de biodiversité et corridor aquatique et terrestre.



Aujourd'hui, **la faune circule en ville mais aucune action n'est faite pour la préserver des dangers** que cela représente : clôtures imperméables, collision avec les véhicules, absence d'abris, pollutions... L'aménagement d'une nouvelle zone ne pourra qu'augmenter les risques encourus par les animaux s'y déplaçant.

Ainsi, des actions doivent être mise en place sur notre territoire pour maintenir et rétablir ces corridors. Ces derniers doivent également être complétés à l'échelle locale. Ils peuvent être variés, du plus simple au plus complexe.

**Le projet Plein Sud doit s'inscrire dans cette dynamique et laisser la part belle aux espaces naturels, reconstituant ainsi la continuité écologique**, grâce à la mise en place des actions proposées dans ce cahier d'acteur, mais également par la limitation de l'artificialisation des sols et la restauration des milieux naturels (zones humides, prairies...).

Toutes les demandes et propositions faites dans nos cahiers d'acteurs s'appuient sur les textes de Loi et les règles applicables du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement.